



Permis moto & suspension permis b

Par **moto7**, le **09/06/2008** à **13:07**

Bonjour, rn rn J'ai fait l'objet d'une suspension administrative de mon permis B pour une période de 2 mois. rn Etant actuellement inscrit au sein d'une auto-école afin de passer le permis moto, je souhaiterais connaître s'il m'est possible de poursuivre tout ou partie de celui-ci et éventuellement, de récupérer à la fin de cette suspension, le permis B et le permis A acquis si possible durant la suspension. rn Dès lors, mes interrogations portent sur: rn - Puis je passer le code de la route (examen théorique)? rn - Puis je poursuivre mon apprentissage théorique (leçons sur plateau et/ou route)? rn - Et enfin, puis je me présenter aux examens pratiques? rn Merci pour l'ensemble de vos réponses. rn rn Sincères salutations